



CC du Pays de Fayence



V.Arrêt projet Décembre 2024



Communauté de communes
Pays de Fayence

Plan Climat Air Énergie Territorial

Plan d'actions 2025-2031

Pays de Fayence



Rédaction : Gilles GRANDVAL, Laurène PROUST

Photo de couverture : ©Office de Tourisme Pays de Fayence



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. Construction du plan d'action	3
I.A. La co-construction du plan d'action.....	4
I.A.1. Les ateliers de travail	4
I.A.2. La hiérarchisation et la validation des élus	6
I.B. La structure du plan d'actions	7
AXE n°X.....	9
I.C. Objectifs et priorités du plan d'actions 2025-2031.....	11
I.C.1. Objectifs du plan d'actions	11
I.C.2. Le pilotage du plan d'actions	12
I.C.3. Les gains attendus des actions à l'horizon 2030-2031.....	13
Chapitre II. Le plan d'actions.....	15
AXE 1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE	17
AXE 2 : PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES.....	23
AXE 3 : AMELIORER LES USAGES DE L'EAU	29
AXE 4 : RENDRE LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES RESILIENS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	35
AXE 5 : REDUIRE LES QUANTITES DE DECHETS	43
AXE 6 : GOUVERNANCE	47



Chapitre I. Construction du plan d'action



I.A. LA CO-CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'actions du PCAET a été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire puis d'un travail de hiérarchisation et de priorisation par les élus du territoire.

I.A.1. Les ateliers de travail

Des ateliers de travail se sont tenus le 6 janvier 2023, sur l'ensemble de la journée, autour des thématiques à enjeux de la stratégie. Ils ont permis à chacun de se positionner sur les actions les plus importantes à mettre en œuvre. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Les ateliers se sont déroulés sur 2h chacun et ont concerné successivement 4 thèmes :

- Réduire les consommations d'énergie du territoire : cet atelier a abordé les questions de performance énergétique des bâtiments, de la mobilité et d'empreinte carbone en lien, mais également les usages économiques de l'énergie. Il abordera aussi la production renouvelable pour couvrir les besoins :
 - Réduire les consommations énergétiques des bâtiments : logements, bâtiments publics, bâtiments de loisirs, activités économiques
 - Professionnels du bâtiment : quelles attentes ? quels besoins pour répondre aux enjeux à venir ? quelles opportunités dans la transition énergétique ?
 - Mobilité : modes de transport, aménagement du territoire, véhicules électriques, mobilité quotidienne, nouveaux transports
 - Réduction des besoins de transport individuel : télétravail, espace de coworking, covoiturage..., réduction des distances : circuits courts, aménagement urbain
 - Transport de marchandises : transports pour les entreprises, livraisons...
 - Production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, hydraulique, biomasse... quelle production pour quels usages ? comment viser l'autonomie énergétique ?
- Produire des énergies renouvelables : cet atelier a traité de la production renouvelable pour couvrir les besoins, les contraintes qui y sont associées, les besoins et limites du territoire :
 - Quelle production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, hydraulique, biomasse...
 - Quels usages ? autoconsommation, évolution des besoins
 - Comment viser l'autonomie énergétique ?
 - Concilier énergies renouvelables et préservation de la biodiversité, des paysages
- Améliorer les usages de l'eau dans un contexte climatique contraint et réduire la quantité de déchets : cet atelier a abordé plusieurs champs complémentaires :
 - Eau :
 - Développer les usages raisonnés de l'eau en lien avec les besoins et les contraintes de la ressource
 - Améliorer la gestion durable du réseau d'eau potable
 - Réduire les pollutions
 - Augmenter la résilience du territoire face au changement climatique
 - Intégrer la politique de l'eau dans le PCAET
 - Déchets :

- Comment augmenter et améliorer le tri ?
 - Réduire les déchets à la source
 - Mettre fin au brulage des déchets verts
- Rendre les secteurs économiques résilients face au changement climatique : l'adaptation au changement climatique concerne tous les champs de la société dont notamment :
- L'agriculture, la ressource forestière
 - Le secteur touristique
 - Les risques naturels, les questions de ressources naturelles, de santé publique
 - Les enjeux industriels, d'infrastructures

Ainsi, cet atelier a traité du défi de ces secteurs à fort enjeu économique face au changement climatique :

- Enjeux de l'agriculture, pratiques agricoles, reconquête et déprise face aux contraintes climatiques
- Développer la sobriété dans les secteurs économiques y compris touristiques
- Faire évoluer le secteur touristique



Photos des ateliers du plan d'action

I.A.2. La hiérarchisation et la validation des élus

Au cours d'une réunion de travail réunissant le Comité de Pilotage, l'ensemble des principes d'action issus des réflexions des ateliers de travail ont été présentés aux élus présents. Les échanges à la fois techniques et stratégiques ont permis de modifier des actions et de structurer le plan sur des actions majeures retenues.

I.B. LA STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

L'organisation du plan d'actions

Le plan d'actions 2026-2032 se structure autour de 6 grands axes et de 22 actions. Il a été choisi de réduire le nombre d'actions, quitte à faire des regroupements.

Cette structure permet une lecture claire et facilement appropriable par les différents acteurs, en fonction de leurs champs d'intervention, bien que certaines actions puissent recouper plusieurs sujets.






Le tableau ci-dessous présente l'articulation du plan d'actions avec les orientations stratégiques.

Axe	Action
AXE 1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE	1-1 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine public (bâtiments et éclairage public)
	1-2 : Améliorer la performance énergétique du bâti privé
	1-3 : Accompagner les acteurs de la construction
	1-4 : Aménagement résilient des espaces
	1-5 : Développer les mobilités actives, décarbonées et partagées
AXE 2 : PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES	2-1 : Développer le solaire thermique
	2-2 : Développer la production photovoltaïque
	2-3 : Développer le Biogaz
	2-4 : Favoriser l'usage du bois-énergie performant
	2-5 : Anticiper le développement des énergies renouvelables
AXE 3 : AMELIORER LES USAGES DE L'EAU	3-1 : Réduire les consommations d'eau des particuliers et des touristes
	3-2 : Réduire les consommations d'eau du secteur agricole
	3-3 : Optimisation de la gestion des ressources en eau
	3-4 : Réduire les consommations d'eau du secteur économique
AXE 4 : RENDRE LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES RESILIENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	4-1 : Développer la sobriété énergétique dans les entreprises
	4-2 : Faire évoluer le secteur touristique
	4-3 : Développer des filières agricoles résilientes en lien avec le PAT

Axe	Action
	4-4 : Développer des filières sylvicoles résilientes
AXE 5 : REDUIRE LES QUANTITES DE DECHETS	5-1 : Agir sur l’empreinte collecte et traitement des déchets
	5-2 : Arrêter le brûlage des déchets verts
AXE 6 : GOUVERNANCE	6-1 : Sensibilisation et formation aux enjeux climat air énergie
	6-2 : Gouvernance du PCAET

La structure des fiches actions

Chaque fiche action se compose d'une première partie d'introduction sur l'axe, qui reprend le titre, les éléments de contexte territoriaux, le rappel des objectifs de la stratégie pour cet axe, les liens avec d'autres documents, les indicateurs et les remarques de l'EES concernant cet axe, les gains attendus, les liens avec d'autres documents, etc.

AXE N°X			
a Titre			
CONTEXTE			
OBJECTIFS VISES DANS LA STRATEGIE DU PCAET			
 ktCO2e évitées	 GWh économisés	 NC	
LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS	
VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES			
 INDICATEURS DE RESULTATS INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE			

Chaque fiche est ensuite découpée en volet opérationnel organisé de la manière suivante :

b Numéro : Titre de l'action

- Opérations de mise en œuvre

 COÛTS

 SUBVENTIONS



PORTEUR :



PARTENAIRES :



CIBLE :



- EN COURS
- EN PROJET
- NOUVELLE

I.C. OBJECTIFS ET PRIORITES DU PLAN D' ACTIONS 2025-2031

I.C.1. Objectifs du plan d' actions

Le plan d' actions 2025-2031 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d' actions de plus long terme.

Le plan d' actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d' actions contenues dans d' autres documents ou intégrées à d' autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET (tel que le PAT).

Ce plan d' actions n' a donc pas vocation à mettre en place l' ensemble des mesures permettant d' atteindre les objectifs 2050, mais bien d' initier et poursuivre les démarches, d' engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d' actions plus opérationnelles, etc.

Ainsi, ce premier plan climat porte les sujets ayant été définis comme prioritaires par la CC du Pays de Fayence et ses partenaires, ainsi que sur les actions déjà prévues ou engagées (Projet Alimentaire Territorial, Plan Marshall de l' Eau, Plan Forêt...).

La mise en place de nouvelles subventions directes destinées aux particuliers (à l' installation de panneaux ou au renouvellement de leur véhicule par exemple) est aujourd' hui impossible et reste conditionnée au dégagement de ressources financières suffisantes.

Les fiches actions n' ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d' objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l' objet d' une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d' identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche d' autres actions n' ont pas encore fait l' objet d' une telle réflexion et seront par conséquent affinées au fil de l' eau.

Enfin, différentes études sont prévues dans le plan d' actions, permettant ainsi d' approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Ces études permettront d' affiner la stratégie à plus court terme et de fixer des objectifs intermédiaires sur des points spécifiques ou des projets. Les actions pourront alors être corrigées ou amendées en fonction des résultats de ces études, notamment lors de l' évaluation à mi-parcours si ces études ont été réalisées à ce moment.

Le plan d' actions n' est donc pas un document figé, mais qui pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.

I.C.2. Le pilotage du plan d'actions

a Le rôle de la CC du Pays de Fayence dans le PCAET

- Animation du PCAET
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Portage d'actions et accompagnement au portage
- Mise en œuvre d'actions à leur échelle
- Relais envers les acteurs du territoire

b Le rôle des autres partenaires

- Mise en œuvre des actions
- Accompagnement à la mise en œuvre

Certaines actions du PCAET découlent d'autres documents ou démarches et sont donc déjà mises en œuvre ou identifiées (portage, financement, etc.).

c Le budget du plan d'actions

Le PCAET de la CC Val de Gray se veut transversal et touche à tout. De plus, un certain nombre d'action (agriculture, préservation de la ressource en eau, lutte contre les risques...) reprennent des actions déjà identifiées, fléchées et portées par les différents services de la CC.

Aucun budget spécifique n'a été défini, dans la mesure où les actions du PCAET viennent déjà impacter une large part du budget global de la Communauté de Communes.

Néanmoins, chaque fiche est alimentée d'indicateurs de coûts, d'aides éventuelles, de subventions et de moyens humains et/ou technique à déployer, ceci afin de permettre à la collectivité d'envisager les moyens de mise en œuvre opérationnelle des actions.

d Le calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre des actions est indiqué dans les fiches actions. Si de nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire ou seront très prochainement mise en œuvre, pour certaines, dont les modalités précises sont en cours de définition, le calendrier sera précisé par la suite.

On retrouve dans un certain nombre d'actions un besoin de préfiguration de la phase opérationnelle. Ainsi, des temps indispensables de communication, sensibilisation, mobilisation et coordination sont fléchés dans les différentes sous-actions.

e Le suivi de la mise en œuvre

Des indicateurs ont été définis pour l'ensemble des actions à l'échelle des axes, ceci afin de limiter le nombre d'indicateurs à suivre aux indicateurs les plus pertinents et communs. Un outil de suivi la mise en œuvre des actions a été réalisé. Un comité de pilotage et de suivi du plan climat a été défini par la CC du Pays de Fayence. Il aura pour mission d'assurer le suivi de réalisation des actions, ainsi que la collecte des indicateurs, avec les porteurs d'actions.

I.C.3. Les gains attendus des actions à l'horizon 2030-2031

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

En l'absence d'objectifs chiffrés définis par action, il n'est pas possible d'évaluer les gains des actions prises de manière indépendantes les uns des autres. Le plan d'action a été construit pour permettre d'atteindre, en complément des autres plans existants, les objectifs fixés dans la stratégie à horizon 2030 et rappelés ci-après. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'OPTÉER pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés année par année. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités économiques ou industrielles, etc.).

Tableau 1 Gains attendus des actions sur les consommations d'énergie – 2030

GWh	2021	2030 - OBJECTIFS	
		% réduction	2030
Résidentiel	219.75	-11%	194.62
Tertiaire	61.74	-10%	55.67
Industrie	6.89	-9%	6.26
Agriculture	7.52	-3%	7.31
Routier	266.82	-10%	238.87
Autres transports	2.14	+3%	2.2
TOTAL	564.87	-11%	504.93

Tableau 2 Gains attendus des actions sur la production d'énergie renouvelable – 2030

GWh	2021	2030 - OBJECTIFS	
		x	2030 - PCAET
Bois-énergie	43.57	x1.3	57.98
Solaire thermique	1.14	x10	11.65
Chaleur environnementale	0.55	X1.8	1
Biogaz	0		1.86

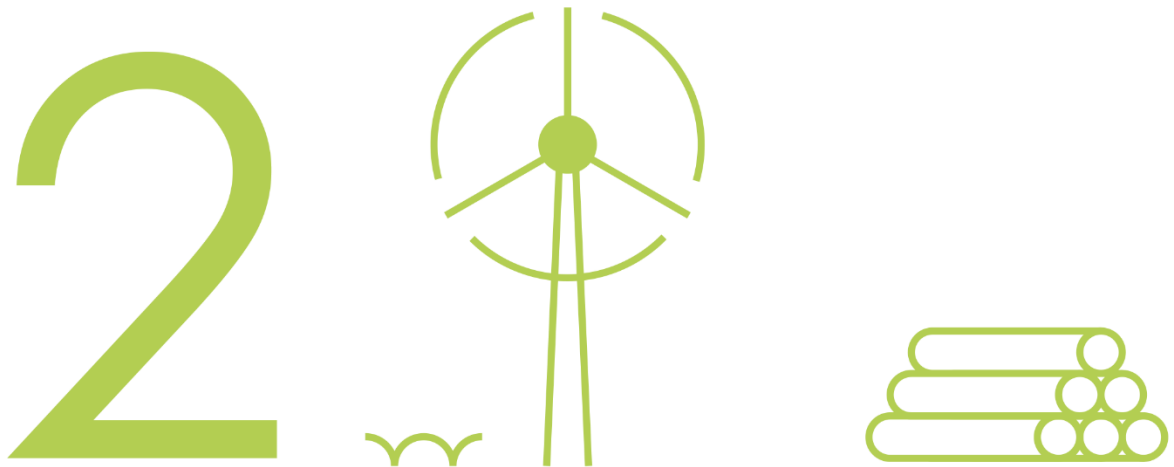
Éolien	0		3.1
Hydraulique	6.97	x2	13.5
Photovoltaïque	12.01	x5.5	66.32
TOTAL	64.24	2.4	155.41

Tableau 3 Gains attendus des actions sur les émissions de GES – 2030

kTCO2e	2021	2030 - OBJECTIFS	
		% rédu ction	2030
Résidentiel	9.86	-31%	6.85
Tertiaire	2.99	-31%	2.07
Industrie	2.14	-31%	1.48
Agriculture	4	-19%	3.24
Routier	65.61	-21%	52.03
Autres transports	0.13	+100%	0.27
TOTAL	149.61	-21%	117.46



Chapitre II. Le plan d'actions



AXE 1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE



Un territoire sobre et résilient

CONTEXTE

Le Pays de Fayence présente une consommation énergétique de 565 GWh pour 2021 dont les trois premiers contributeurs sont les secteurs résidentiels, routier et tertiaire. Ainsi, la consommation énergétique des bâtiments représente 50% de la consommation totale et celle du transport routier 47%.

Par ailleurs, le potentiel d'économie d'énergie reste important malgré la forte dépendance à la voiture et le recours croissant à la climatisation. Le chemin vers un territoire sobre et résilient passe par le développement des alternatives à la voiture, la meilleure performance énergétique des bâtiments publics et privés, et l'évolution du mix énergétique. L'enjeu est également d'inscrire ces actions et cette trajectoire dans une plus grande résilience des espaces et bâtiments vis-à-vis des évolutions climatiques.

OBJECTIFS VISES DANS LA STRATEGIE DU PCAET

- Réduction de 41% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 2021, avec une étape en 2030 à -11%
- Réduction de 69% des émissions de GES en 2050 par rapport à 2021 dont 40% de cette réduction porte sur les questions énergétiques

LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS

Ma Prim'Renov
SCoT

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Actions de production des énergies renouvelables (Axe 2)

VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES

Porter une attention particulière au respect de la qualité du bâti et privilégier la préservation de la qualité architecturale. Soigner l'intégration paysagère des aménagements

Inciter à privilégier une approche globale carbone/biodiversité et éviter les périodes de nidification / reproduction pour les travaux

Favoriser les démarches d'économie circulaire pour les déchets de chantier et systématiser les démarches chantiers propres

Prendre en compte la qualité de l'air intérieure lors des travaux et privilégier les matériaux biosourcés

Réduire la consommation d'espace et privilégier les espaces déjà artificialisés

INDICATEURS DE RESULTATS

- Consommation secteur résidentiel (GWh)
- Consommation secteur transport (GWh)
- Consommation secteur tertiaire (GWh)
- Part des énergies fossiles dans le mix énergétique (%)



INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE

- Surface de bâtiments publics rénovés (m²)
- Surface de bâtiments privés rénovés (m²)
- Nombre de personnes sensibilisés directement (nb)

1-1 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine public (bâtiments et éclairage public)

Développer la rénovation et l'isolation des bâtiments existants afin de sortir des étiquettes énergétiques E, F ou G

- Effectuer des audits énergétiques sur tous les bâtiments publics de plus de 1000 m², en privilégiant la mutualisation avec des études de faisabilité d'installation d'énergies renouvelables (cf fiches ENR Axe 2)
- Renforcer les missions de l'AREVE pour un meilleur accompagnement des communes sur ces sujets : poursuivre les actions menées et renforcer le partenariat par une mission de Conseiller en Energie Partagé (CEP)
- A la suite des audits et des diagnostics, engager la rénovation des bâtiments publics présentant une étiquette énergétique E, F ou G



COÛTS

Audits énergétiques : 10 à 15 k€

Rénovations : selon conclusions audits

Exemplarité des bâtiments neufs

- Avoir une attention particulièrement forte sur le respect des normes énergétiques et environnementales sur les bâtiments neufs
- Engager systématiquement une réflexion énergétique globale poussée pour les nouveaux projets de bâtiments

Agir sur l'éclairage public et d'enseignes

- Réduire l'éclairage public, en envisageant des solutions adaptées aux situations locales : baisse de l'intensité, extinction entre 22h et 6h, détecteurs de présence.
- Poursuite du relamping led des éclairages publics mené par les communes ou TE83 SYMELEC (selon les compétences transmises)
- Intégrer les enjeux liés à la faune nocturne et au respect de la trame noire dans les travaux de modernisation de l'éclairage.
- Rappeler le rôle de police du maire concernant l'éclairage des enseignes et des commerces et faire respecter les obligations d'extinction



SUBVENTIONS

Maitrise de l'éclairage public : FEDER via Symielec Var



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES :

Communes
 TE83 (Territoire d'Energies du Var) Symelec
 AREVE



CIBLE :

Communes



Audits énergétiques : 2025-2026

Mise en rénovation : 2026-2031

Eclairage public : 2027-2028

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

1-2 : Améliorer la performance énergétique du bâti privé

Promotion des toits cool-roof :

- Autoriser l'utilisation de peintures cool-roof (couleurs claires), avec un taux de réflexion solaire supérieur à 95%, sur les toits des bâtiments industriels et commerciaux pour réduire les îlots de chaleur urbains. Veiller à ne pas utiliser de peintures contenant des nano-particules non biodégradables.
- Le blanc sera évité et l'utilisation ainsi que les couleurs à utiliser seront précisées dans les documents d'urbanisme afin de tenir compte des spécificités du patrimoine bâti local.



COÛTS

Sensibilisation : 10 k€/an

Sensibilisation à la conception bioclimatique :

- Dans le cadre des permanences de l'AREVE et lors des dépôts de permis de construire, fournir des bases de conception bioclimatique aux habitants pour les aider à adapter leur logement aux conditions climatiques locales et à optimiser leur confort tout en réduisant leur consommation énergétique.

Sensibilisation à la sobriété énergétique :

- Mieux faire connaître aux particuliers le rôle de l'AREVE, communiquer auprès des habitants sur les démarches de rénovation énergétique, les avantages associés, ainsi que les accompagnements disponibles auprès d'organismes tels que France Rénov via le guichet France Services
- Améliorer les liens entre les démarches de conseil apportés par l'AREVE et France Services, et les démarches d'urbanisme portées par la CC et les communes
- Organiser des conférences, projections de films, rédiger des articles et organiser des expositions pour sensibiliser la population aux enjeux de la consommation énergétique.
- Promouvoir les éco-gestes et les bonnes pratiques à adopter aussi bien pour les particuliers (dans le cadre de défis territoriaux par exemple) que pour les entreprises (défi-entreprise, programme « baisse les watts »).



SUBVENTIONS

Chèque Energie Durable de la Région Sud

Dispositif national Ma Prim Rénov

Promotion de l'efficacité énergétique

- Proposer des solutions de protection solaire pour les particuliers et les bureaux afin de réduire la consommation énergétique liée à la climatisation.
- Encourager la réduction de la consommation d'énergie liée à la climatisation en favorisant des solutions alternatives et en promouvant une meilleure isolation thermique.

Chauffage bois

- Accompagnement pour des conseils sur le bon usage du chauffage bois via l'AREVE
- Changement des anciennes chaudières pour des chaudières/poêles performants et moins polluants : sensibilisation et accompagnement sur les aides disponibles (Prim Rénov).



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES :

AREVE
Communes



CIBLE :

particuliers, entreprises



Sensibilisation : dès 2025

Accompagnement chauffage bois : toute la durée du PCAET

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

1-3 : Accompagner les acteurs de la construction

Sensibilisation et accompagnement des professionnels

- Poursuivre de l'organisation du salon de la rénovation et de l'éco-habitat à destination des entreprises locales en partenariat avec l'Areve
- Promouvoir des formations à l'écoconstruction pour les professionnels du bâtiment afin de promouvoir les techniques et les pratiques respectueuses de l'environnement en partenariat avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles (partenariats en place à poursuivre)



COÛTS

Sans objet

Promotion des matériaux durables :

- Mise en place d'une charte de la construction et de la rénovation durable des bâtiments publics en association avec les professionnels
- Mise en place de groupements d'achat pour favoriser l'utilisation d'isolants écologiques et de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation.
- Encourager, via les documents d'urbanisme, la conception de bâtiments avec des caractéristiques telles que des toits végétalisés, des protections solaires, et une isolation thermique renforcée (lien avec l'orientation 3 du DOO du SCoT)



SUBVENTIONS

Plan Région Sud :
dispositif Solaire Ready



PORTEURS : CCPF, CAPEB, FBTP



PARTENAIRES :

Areve
 FBTP
 CAPEB



CIBLE : entreprises de la construction, promoteurs



Sensibilisation : dès 2025
 Urbanisme : à chaque mise à jour de PLU
 Charte de la construction durable, groupement d'achat : 2026

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

1-4 : Aménagement résilient des espaces

- Désimperméabilisation des cours d'école : identifier les cours d'école prioritaires pour des travaux de désimperméabilisation et végétalisation. L'école de Bagnols en Forêt a un projet en court. L'objectif est d'avoir traité 2 écoles dans le temps du PCAET
- Végétalisation des espaces publics, renaturation : sensibilisation des équipes d'espaces vert, planification de renaturation avec des espèces peu gourmandes en eau et adaptées au climat.
- Systématiser l'aménagement des nouveaux parkings avec des matériaux perméables



COÛTS

Désimperméabilisation 2 cours d'école : 300 à 400 k€



SUBVENTIONS :

Agence de l'Eau pour la désimperméabilisation des cours d'école

Dispositif « Nature ta Ville » de la Région Sud



PORTEUR

CCPF, communes



PARTENAIRES

Agence de l'Eau



CIBLE : scolaires, citoyens



Désimperméabilisations : 2027 2029

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

1-5 : Développer les mobilités actives, décarbonées et partagées

Objectif : Favoriser l'utilisation des modes de transport doux et décarbonés tels que le vélo, la marche, et les véhicules électriques, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air. Cela passe par une réponse sur les infrastructures, le stationnement, l'entretien-réparation et la formation.

Promotion des modes actifs :

- Elaboration d'un schéma directeur vélo et marche
- Développer et sécuriser les pistes cyclables existantes et en créer de nouvelles selon l'objectif F2 du SCOT.
- Réhabiliter les chemins communaux pour les piétons et réaménager les plaines et villages-plaines pour favoriser la marche. Mise en place d'un panneautage adapté avec les temps de parcours
- Installer des équipements :
 - de stationnement tels que des vélo-box pour garantir la sécurité et le stationnement des vélos. Identifier préalablement les secteurs cibles à prioriser.
 - de zones ombragée, des bancs de repos et des points d'eau pour les espaces pédestres
- Former la population, en particulier les enfants à l'école mais également l'ensemble des citoyens, à l'entretien et au savoir-rouler (Tous à Vélo pour les scolaires et Remise en Selle pour les professionnels)
- Aménager les zones périurbaines et les villages-plaines pour encourager l'utilisation du vélo comme mode de déplacement privilégié.
- Achat et mise à disposition d'un vélo cargo électrique pour promouvoir ce type de solution

Développement des espaces de coworking :

- Développer et soutenir la création des espaces de coworking publics et privés dans les zones urbaines et périurbaines pour encourager le travail collaboratif et réduire les déplacements domicile-travail

Promotion de la mobilité électrique :

- Développer, via le Symielec, le réseau de bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques, facilitant ainsi l'adoption de ce mode de transport conformément au SCOT (objectif F2).
- Pérenniser la solution d'autopartage en véhicules électrique sur le territoire avec la solution AGIL Auto actuellement expérimentée.
- Développer le covoiturage :
 - envisager le développement d'autres aires de covoiturage (en lien avec les préconisations du SCOT)
 - utiliser et déployer la même plateforme que celle des territoires voisins, destinations des actifs du Pays de Fayence
 - développer une offre de covoiturage solidaire ou covoiturage à la demande, avec utilisation préférentielle des véhicules en auto-partage
- Poursuite de la navette estivale du lac

COÛTS

Piste cyclable : 200 k€/km



Equipements vélos : 150 k€

Sensibilisation, formation : 5 k€/an

SUBVENTIONS

Symielec pour bornes IRVE



Région Sud : Appel à projet infrastructures de recharges intelligentes pour véhicules électriques



PORTEUR
CCPF



PARTENAIRES

Associations (Vélociste, collectif demain etc)
Symielec Communes



CIBLE :
tous les habitants



Schéma directeur vélo et marche : 2025-2026
Travaux et aménagements : toute la durée du PCAET

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

AXE 2 : PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES



Développer les énergies renouvelables et accompagner leur développement

CONTEXTE

Avec 64 GWh en 2021, la production d'énergie renouvelable sur le Pays de Fayence représente seulement 11% de la couverture des besoins énergétiques (dont 11% de la production liée à l'hydroélectricité au lac St Cassien). Le potentiel, notamment solaire, est cependant très important. Le développement des énergies renouvelables est indispensable pour modifier le mix énergétique et atteindre les objectifs en matière d'émissions de GES et de polluants atmosphériques. Pour cela il convient à la fois de travailler au renforcement des filières qu'à la promotion de ces énergies et apporter aide et conseils aux porteurs de projets.

OBJECTIFS

- +294 GWh d'ENR supplémentaire en 2050 par rapport à 2021 pour atteindre une production de 358 GWh renouvelable
- 100% des besoins énergétiques couverts par du renouvelable en 2050
- Réduction de 69% des émissions de GES en 2050 par rapport à 2021 dont 40% de cette réduction porte sur les questions énergétiques

LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS

SCOT
PAT
PIDAF

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Actions de l'axe 1 visant la maîtrise de la demande en énergie

VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES

Privilégier les terrains sans valeur agricole ou naturelle pour l'installation de production d'ENR et définir les mesures d'encadrement des projets. Privilégier le développement en toiture ou les projets permettant une activité sous les panneaux.

Prendre en compte les sensibilités écologique et paysagère pour le développement du solaire, pour l'intégration des unités de méthanisation

S'assurer des filières de traitement des déchets de fin de vie des installations de production d'ENR

Méthanisation : Réaliser les études d'impact nécessaires en amont et évaluer le risque sanitaire en amont de l'utilisation de digestat sur les sols

Méthanisation : prévoir un transport dans des camions étanches, des chargements/déchargements en lieu clos fréquemment rincés, soumettre les lieux de stockage à une ventilation

Intégrer, dans le montage des projets de méthanisation, une recherche de débouchés conduisant à une réelle substitution énergétique et à une valorisation agronomique du digestat réfléchir tout projet en complémentarité avec l'incinération et/ou avec le stockage des fractions de déchets non organiques, ne pouvant pas être méthanisées

Faire réaliser des études préalables pour identifier la sensibilité des nappes en amont des projets de géothermie

INDICATEURS DE RESULTAT

Production énergétique renouvelable par énergie (MWh)

Nombre de MW renouvelable installés sur le territoire



INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE

Surface de solaire thermique (m²)

Surface de solaire photovoltaïque (m²)

AXE 2 : PRODUIRE DES ENERGIES RENEUVELABLES



Développer les énergies renouvelables et accompagner leur développement

Puissance biogaz installée (MW)

2-1 : Développer le solaire thermique

Incitation à l'installation de solaire thermique :

Sensibiliser les particuliers à l'intérêt de l'installation de solaires thermique en toiture
 Identifier les dispositifs d'accompagnement possibles pour les particuliers, en lien avec les projets de rénovation de l'habitat
 Relayer vers les aides existantes pour les projets ENR : trouver des partenariats avec les EPCI voisines.

Priorité au solaire thermique pour l'ECS et le chauffage :

Encourager l'utilisation du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) et, lorsque c'est possible, pour le chauffage des bâtiments.

Collaborer avec des organismes tels que France Rénov' pour bénéficier d'aides possibles en rénovation, et sensibiliser les acteurs de la construction neuve sur les avantages économiques à long terme.

Systématiser les installations de production d'ECS par le solaire thermique sur les bâtiments publics présentant un besoin d'ECS notable

Projets principaux :

Production ECS solaire pour les logements collectifs, en collaboration avec les bailleurs sociaux, avec possibilité de couplage avec des commerces.

Intégration de systèmes solaires thermiques dans les EHPAD, avec un accompagnement par TE83 pour constituer des dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

COÛTS

Poste mutualisé : 25 k€/an



Installations ECS équipements publics : entre 15 et 50 k€

SUBVENTIONS

Région Sud : Soutien aux audits et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives



Région Sud : Projets solaires thermiques collectifs pour production d'ECS, chauffage

Région Sud : Etude de faisabilité pour des projets de solaire thermique



PORTEUR :

CCPF



PARTENAIRES :

AREVE, TE83



CIBLE :

particuliers, communes



Sensibilisations dès 2025
 Installations dès 2026

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

2-2 : Développer la production photovoltaïque

Objectif : Encourager l'adoption de photovoltaïques pour la production d'électricité, contribuant ainsi à la transition vers une énergie propre et renouvelable.

Identification et connaissance du potentiel des projets PV :

Etablir la cartographie des zones de développement ENR en ciblant le PV dont le PV au sol encouragé par le SCOT

Promotion des PV au sol :


Fixer comme objectif l'installation de fermes solaires au sol sur les secteurs identifiés par le SCOT, en précisant les possibilités d'implantation dans les sites appropriés pressentis et en veillant à leur insertion dans les documents d'urbanisme locaux.


Intégrer des projets photovoltaïques dans les zones d'activités en équipant systématiquement les parkings de structures d'ombrières et en identifiant les possibilités sur les toits plats. (en lien avec les dispositions du SCOT)

Encouragement de l'installation solaire chez les particuliers et les bâtiments publics :

Accompagner les particuliers souhaitant installer des panneaux solaires photovoltaïques sur leur toit en privilégiant l'autoconsommation, en fournissant les conseils adaptés pour faciliter le processus. Envisager la création d'un poste mutualisé avec les EPCI voisines pour apporter le conseil aux particuliers, en lien avec l'AREVE et Territoire d'Energie 83.

Systematiser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments et équipements publics, tels que les écoles et les parkings de covoiturage.

COÛTS
 Etudes préalables : 30k€
 Poste mutualisé : cf. action précédente

SUBVENTIONS
 Région Sud : dispositif Solaire Ready et plan solaire Smart PV
 Région Sud : AMI Foncier dérisqué pour le potentiel PV



PORTEUR :
CCPF



PARTENAIRES :
AREVE, TE83, porteurs de projets privés



CIBLE : entreprises, citoyens, communes



Finalisation connaissance PV : 2025
 Développement PV sol : 2027-2030
 Sensibilisations : dès 2025

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

2-3 : Développer le Biogaz

Approfondir les connaissances de gisement du territoire :

S'appuyer sur l'étude de l'ORECA concernant les intrants pouvant entrer dans la production de biogaz (agricoles, STEP, cantines scolaires, etc) et les potentiels (potentiel estimé à 6.34 GWh). Travailler les retours d'expérience des territoires voisins et réaliser une étude de faisabilité (typologie, dimensionnement, foncier).

Approfondir en particulier le sujet de la méthanisation des boues de station d'épuration.

Centre d'enfouissement :

Poursuivre et finaliser la valorisation du biogaz du vallon des Pins. Les orientations actuelles sont une cogénération avec production d'électricité.



COÛTS

Etude gisement : 15 k€



SUBVENTIONS

Aide Région Sud projets innovants de production de gaz renouvelables (études et travaux)



PORTEUR :

CCPF, Sté Vallon des Pins



PARTENAIRES :

Chambre d'Agriculture, communes



CIBLE : CCPF



Calendrier prévisionnel : 2 ans pour la phase d'étude et 6 ans pour la faisabilité.
 2025-2030

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

2-4 : Favoriser l'usage du bois-énergie performant

Faciliter la gestion forestière :

- Aider le développement des filières forestières dédiées à l'énergie : Plateforme de localisation des bois (plateforme de tri, de séchage, plateforme plaquettes / liège / granulés ou pellets / bois de charpente, scierie)
- Etudier le recours au bois-énergie dans les bâtiments publics via la mise en place de réseaux de chaleur biomasse : systématiser la réflexion pour toutes les constructions et les rénovations, notamment en remplacement d'une énergie fossile.
- Développement des équipements performants : en partenariat avec TE83; communiquer sur les aides aux particuliers pour le changement de poêles et chaudières.
- Valoriser les travaux du PIDAF sur le bois-énergie, valoriser le bois local pour les particuliers, les forêts publiques & privées
- Mise en place de conférences, information de l'AREVE : Modernisation des équipements existants (meilleur rendement, moins d'émissions de polluants atmosphériques) ; Organisation par la collectivité de réunions d'informations Bois-énergie pour les communes (en partenariat avec COFOR, ALEC83)

COÛTS



Aide au développement des filières : cout variable selon les projets soutenus

SUBVENTIONS



Région Sud : Soutien au développement sylvicole et aux besoins d'adaptation au changement climatique
 Région Sud : soutien à la mobilisation des bois par cable



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES :
 TE83, COFOR, AREVE



CIBLE :

Professionnels du bois, communes, particuliers



Développement bois énergie : dès 2025
 Aide aux filières forestières

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

2-5 : Anticiper le développement des énergies renouvelables

Mobilisation :

- Mieux faire connaître le rôle de l'AREVE et de TE83 : conseil aux habitants, accompagnement pour développer les ENR...
- Envisager la création d'un poste mutualisé avec les EPCI voisines pour apporter le conseil aux particuliers, en lien avec l'AREVE et Territoire d'Energie 83.
- Organiser des réunions de sensibilisation y.c. dans les écoles auprès des plus jeunes.
- Sensibiliser les agents en charge de l'urbanisme et les services techniques des territoires
- Organiser des formations pour les professionnels du secteur du BTP



COÛTS

Poste mutualisé : cf actions précédentes

Autres ENR :

- Développer la micro-hydroélectricité sur canalisations pour alimenter des systèmes électriques liés à l'eau potable



SUBVENTIONS



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES : Communes, écoles



CIBLE : scolaires, agents, citoyens



2027-2030

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

AXE 3 : AMELIORER LES USAGES DE L'EAU



Réduire les consommations et accompagner les usages et usagers

CONTEXTE

La question de la consommation et des besoins en eau potable est cruciale pour le projet territorial du Pays de Fayence. La situation actuelle concernant la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire pousse à revoir drastiquement la consommation d'eau sur le Pays de Fayence. En effet, il n'est à ce jour pas possible d'assurer l'approvisionnement en eau potable de potentiels nouveaux arrivants sur le territoire, étant donné le niveau des ressources, l'enchaînement des périodes de sécheresse et les déperditions sur les réseaux d'approvisionnement. Des mesures ont été prises pour limiter les impacts sur la ressource, notamment en suspendant la délivrance de droits à bâtir jusqu'en 2028 et en mettant en place le plan Marshall de l'eau. Cela permettra d'étudier et de mettre en œuvre des solutions pour garantir l'approvisionnement en eau potable, notamment en vue d'une croissance modérée après 2028. Les actions du PCAET s'intègrent dans cette démarche de mobilisation du territoire.

OBJECTIFS

- Intégrer des **enjeux liés aux faibles niveaux d'eau** et optimiser les **usages de l'eau** dans les différentes politiques et stratégies mises en œuvre sur le territoire
- **Améliorer la gestion des réseaux** et **protéger les captages** d'eau potable ;
- **Promouvoir une agriculture résiliente** et engager des changements de pratiques agricoles
- Développer la **sobriété** dans les **secteurs économiques** et en particulier dans les pratiques **touristiques** ;

LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS

Plan Marshall de l'Eau
PAT

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES

Réaliser des études d'impact et hydrauliques nécessaires pour limiter les impacts sur le fonctionnement du bassin

S'assurer de la disponibilité de la ressource en multi-usages, en limitant les risques de pollutions

Assurer un suivi de la qualité des eaux lors de l'expérimentation et limiter à des usages hors consommation humaine (AEP ou alimentation)

INDICATEURS DE RESULTATS

Evolution de la ressource par rapport aux besoins (m3)



INDICTEURS DE MISE EN ŒUVRE

Nombre de structures touristiques équipées/sensibilisées (nb)

Nombre de citoyens touchés

3-1 : Réduire les consommations d'eau des particuliers et des touristes

Pour réduire les pressions sur la ressource en eau, il est important de sensibiliser et d'accompagner les particuliers à mieux connaître, maîtriser et réduire leurs consommations d'eau.

L'embauche d'un ambassadeur de l'eau soutenu par l'Agence de l'Eau permettant de coordonner l'ensemble des actions d'information et de sensibilisation des particuliers et des touristes.

L'accompagnement aux économies et aux meilleurs usages de l'eau passe par différents leviers :

- Organisation et mise en place d'événements autour de l'eau : comprenant des animations, des ateliers, des conférences, des balades, des visites, des expositions, et des ciné-débats pour sensibiliser le public.
- Poursuivre la Sensibilisation: sensibilisation du public aux usages raisonnés de l'eau à travers des défis-citoyens, des forums, des interventions dans les écoles, etc.
- Promotion de la récupération des eaux de pluie : Incitation à l'installation de dispositifs de récupération des eaux de pluie sur les constructions existantes, notamment dans les habitats ruraux, pour l'arrosage et le remplissage des piscines. Communiquer sur le dispositif de la Région Sud sur l'aide aux réserves d'eau enterrées. Lier l'incitation à la récupération des eaux de pluie à une obligation de gestion des ruissellement depuis les propriétés privées vers l'espace public.
- Poursuivre la diffusion des documents de communication grand public pour informer sur les bonnes pratiques de consommation d'eau
- Communication personnalisée sur la consommation d'eau : envoi d'un courrier ou d'un SMS aux usagers possédant un compteur intelligent pour alerter sur des consommations d'eau inhabituelles ou excessives.
- Distribution de kits de réduction des usages : Fourniture d'un kit de réduction des usages d'eau (mousseurs, sacs éco-chasse d'eau, sabliers pour la douche, etc.) aux habitants sur demande ainsi qu'aux hébergements de tourisme, accompagné d'une campagne de communication.
- Développer les jardins secs dans les espaces publics et le promouvoir pour les particuliers afin d'encourager les pratiques d'aménagement paysager économes en eau.
- Promotion des espèces méditerranéennes adaptées à une utilisation efficace de l'eau, avec une liste fournie aux jardiniers et aux habitants.
- Sensibilisation des populations touristiques : Poursuivre les missions des ambassadeurs de l'eau (avec la Régie d'Eau Potable) pour la sensibilisation des touristes à travers les structures d'hébergement et de loisirs en fournissant un kit complet de communication "Eco-gestes" pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales, communiquer systématiquement sur la rareté de l'eau (sites internet, logements, infrastructures...)

COÛTS

Embauche ambassadeur de l'eau : 30 k€/an



Communication : 5 k€/an

Achats de kits eau : 10 k€

Achats de kits écogestes : 8 k€

SUBVENTIONS



Région Sud : Acquisition et installation de récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers



PORTEUR : Régie, CCPF



PARTENAIRES

PFAUE (association des usagers de l'eau), communes, OT



CIBLE : habitants, touristes, structures d'accueil



Sensibilisation dès 2025

Kits eau : 2026

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

3-2 : Optimiser les consommations d'eau du secteur agricole

Mettre en œuvre les actions du PAT visant à optimiser la consommation d'eau dans le secteur agricole en prenant en compte les différentes filières agricoles.
 Favoriser le développement des cultures vivrières économes en eau.
 Promouvoir la réutilisation des eaux traitées des stations d'épuration pour l'irrigation multifilière, et examiner d'autres possibilités d'utilisation telles que l'irrigation de voiries ou de zones de défense contre les incendies.



Renouveler et faire connaître le partenariat avec la chambre d'agriculture pour offrir un audit d'irrigation personnalisé aux exploitants agricoles afin d'identifier les pratiques de consommation d'eau et proposer des solutions adaptées : 5 exploitations/an.

Formation sur les économies d'eau : Proposition de deux niveaux de formation aux agriculteurs, allant de la sensibilisation aux économies d'eau à un accompagnement pour la mise en œuvre des mesures d'économie.

Encourager le développement d'un réseau de retenues collinaires : pouvant être alimenté en hiver par le réseau en période de sur-abondance.



Étude et ajustement des tarifs de l'eau : Analyse et adaptation des tarifs de l'eau pour le secteur agricole afin de favoriser une consommation plus responsable et l'adoption de pratiques efficaces en matière d'utilisation de l'eau.



PORTEURS : CCPF (Régie de l'Eau), CA



PARTENAIRES : CA, Agence de l'eau, Régie de l'eau



CIBLE : exploitants



Formations : 2025-2026

Travail sur les eaux de STEP : 2026

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

3-3 : Optimisation de la gestion des ressources en eau

Cartographie complète des ressources :

- Identification et collecte d'informations auprès des mairies, de la préfecture et des entreprises concernées.
- Établissement de la cartographie précise de l'ensemble des ressources y compris les forages.
- Évaluation des impacts potentiels des forages et prélèvements sur les nappes.
- Analyse des données recueillies pour une meilleure compréhension du réseau.
- Identifier les forages : les identifier auprès de l'Agence de l'Eau pour le versement d'une redevance



COÛTS

Cartographie ressource :
40 k€

Mise en œuvre des actions du Plan Marshall

Réduction et prévention des fuites :

- *Mise en place de mesures pour réduire les fuites dans le réseau d'eau potable.*
- *Adoption de stratégies préventives pour limiter les risques de fuites à l'avenir.*

Maillage des réseaux d'AEP :

- *Renforcement du maillage des réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour assurer une meilleure sécurisation du territoire*
- *Développer les interconnexions avec les réseaux des territoires voisins*

Plan ambitieux de renouvellement des réseaux :

- *Lancement d'un plan de renouvellement des réseaux d'eau potable visant à augmenter le taux de rendement et à améliorer la qualité du service.*



SUBVENTIONS

Réutilisation des eaux grises (selon l'évolution de la réglementation) :

- *Exploration des possibilités de réutilisation des eaux grises, provenant des eaux domestiques usées et faiblement polluées, comme l'eau évacuée des douches ou des lavabos.*

Gestion des eaux pluviales :

- *Intégration de mesures dans l'urbanisme et les PLU, telles que la création de bassins de rétention et de récupération d'eau, ainsi que le stockage adéquat des eaux pluviales.*
- *Organisation de réunions avec les professionnels et les usagers pour discuter des meilleures pratiques et des modifications nécessaires aux PLU.*

Equipements pour la défense contre les incendies (en lien avec les recommandations PIDAF) :

- Finaliser le diagnostic des besoins
- Installation d'équipements adéquats pour assurer la défense contre le risque incendie, comprenant des dispositifs de lutte et de prévention efficaces. Augmenter les volumes des bassins de rétentions.

3-3 : Optimisation de la gestion des ressources en eau

- Evaluation des besoins en eau et mise en place de mesures adaptées pour garantir une protection maximale contre les incendies. Intégrer les futures retenues collinaires agricoles dans le système de défense incendie.



PORTEUR : CCPF, Chambre d'Agriculture



PARTENAIRES
SDIS



CIBLE : exploitants



Cartographie eau : 2025
Plan Marshall : 2026-2028

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

3-4 : Réduire les consommations d'eau du secteur économique

Sensibilisation et Information :

- Poursuivre les rencontres Eco-défis avec les entreprises,
- Identifier les gros consommateurs industriels et informer les entreprises sur les comportements vertueux, tels que l'installation de bassins de rétention, le traitement des déchets, l'utilisation de matériaux biosourcés et la réduction des consommations électriques.



COÛTS

Réduire les prélèvements sur les milieux naturels :

- Golf : engager un travail avec le golf sur la réduction des prélèvements dans le milieu naturel (lac de St Cassien) en développant des pistes telles que la valorisation des eaux pluviales récupérées, des eaux de piscine et des eaux de la station d'épuration de Tourrettes.
- Autres gros consommateurs : promouvoir et faciliter la récupération des eaux pluviales et les études de faisabilité pour l'utilisation des eaux de STEP ;

Collaboration et Coordination :

- Favoriser la collaboration entre les différents acteurs, notamment les entreprises, les autorités locales et les organismes de contrôle, pour mettre en œuvre des actions concertées de préservation de la qualité de l'eau.
- Coordonner les efforts et les initiatives afin d'optimiser l'efficacité des actions entreprises pour réduire les pollutions et protéger les ressources en eau.



SUBVENTIONS

Région Sud : Sud Prêt Climat



PORTEUR :

Golf, CCPF



PARTENAIRES : CCI, CMA, entreprises



CIBLE : Entreprises



Sensibilisation dès 2025

Travail sur gros consommateurs : dès 2025 avec hiérarchisation

EN COURS



EN PROJET



NOUVELLE



AXE 4 : RENDRE LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES RESILIENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Transition des secteurs économiques

CONTEXTE

Le développement économique du territoire, comme son développement démographique, est conditionné à la mise en œuvre de solutions en matière de résilience face aux enjeux du changement climatique. Cela concerne particulièrement la ressource en eau, mais également la sobriété énergétique, les enjeux de fortes chaleurs ou encore l'augmentation des risques. Dans ce contexte trois secteurs clés de l'économie du pays de Fayence sont particulièrement impactés : l'agriculture, la sylviculture et le tourisme.

OBJECTIFS

- Intégrer des **enjeux liés aux faibles niveaux d'eau** et optimiser les **usages de l'eau** dans les différentes politiques et stratégies mises en œuvre sur le territoire
- **Améliorer la gestion des réseaux** et **protéger les captages** d'eau potable ;
- **Promouvoir une agriculture résiliente** et engager des changements de pratiques agricoles
- Développer la **sobriété** dans les **secteurs économiques** et en particulier dans les pratiques **touristiques** ;
- Intégrer **l'évolution du risque d'inondation**.

LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS

PAT
Plan Marshall de l'Eau
SCOT

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Actions 3-3 et 3-4 sur la vulnérabilité face à la ressource en eau

VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES

Privilégier les espaces déjà artificialisés pour les projets et anticiper le développement des espaces touristique. Intégrer des objectifs de limitation de l'artificialisation dans la planification du projet

Identifier les capacités d'accueil ou les sensibilités propres aux sites. Instaurer une capacité maximale d'accueil

Prendre en compte la ressource en eau dans la planification du développement touristique et travailler sur la gestion durable des activités de bords de rivières et des plans d'eau

Prévoir des équipements de collecte des déchets adaptés à la fréquentation touristique et des communications spécifiques pour limiter les refus de tri, etc.

Pratiques agricoles : on encouragera la conservation des sols qui promeut un usage durable de ces ressources. Elle vise à prévenir la perte de sol due à l'érosion ou la réduction de fertilité provoquée par une utilisation excessive ou une contamination du sol (acidification, salinisation ou pollution chimique).

Adapter les types de filières agricoles en fonction de leur capacité d'intégration dans le paysage ou prévoir des mesures d'insertion

Les impacts environnementaux des produits locaux dépendent notamment de la façon dont on produit, fabrique, transporte, utilise, gère la fin de vie du produit. Ces phases de la vie du produit peuvent différer selon les formes de circuits courts et de proximité.

Inciter aux pratiques sylvicoles durables et à l'anticipation des maladies.

AXE 4 : RENDRE LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES RESILIENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Transition des secteurs économiques

INDICATEURS DE RESULTATS

Fréquentation hors période estivale

Consommation d'eau (m3)

Nombre d'exploitation en production/vente locale

Nombre de réalisation en ossature bois local

Surface forestière (ha)

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE

Nombre d'entreprises éco-responsables

Nombre d'exploitations accompagnées

Nombre de prestataires touristiques accompagnés



4-1 : Développer la sobriété énergétique dans les entreprises

Sensibilisation des entreprises :

- Poursuivre et relayer les accompagnements des chambres consulaires/ fédérations spécialisées pour les entreprises liés aux enjeux de l'énergie : éco-défis, baisse les watts
- Engager une sensibilisation des entreprises sur les sujets connexes tels que l'épuisement des ressources, l'écoconception, les risques de ruptures (comme la pandémie de COVID-19) ou les catastrophes naturelles telles que les inondations ou les incendies.



COÛTS

Création
matériauthèque : plus de
100 k€

Valorisation des entreprises éco-responsables :

- Mise en place d'un dispositif de valorisation des pratiques durables :
 1. Etablir ou compléter des conventions avec les chambres consulaires pour un accompagnement des entreprises locales sur les pratiques durables
 2. Déploiement d'un dispositif de valorisation comprenant :
 - Une stratégie de communication visant à sensibiliser le public aux initiatives durables des entreprises.
 - La définition de différents types de valorisation tels que des labels, des concours ...
 - Reconnaissance des entreprises adoptant des pratiques de réemploi et/ou de réparation d'objets, par une mise en avant publique de leurs initiatives.
 3. Animation continue du dispositif via le service Dev Eco et intégration des enjeux environnementaux dans la fiche de poste Dev Eco de la CCPF



SUBVENTIONS

Aides Région Sud pour les
investissements
d'entreprise

Promotion de la circularité multifonctionnelle :

- Favoriser et accompagner la création ou la structuration d'une entité intercommunale dédiée à la gestion des projets liés à l'économie circulaire.
- Création d'une matériauxèque pour les professionnels
- Favoriser et accompagner les projets liés à l'économie circulaire
- Soutien aux ressourceries du territoire
- Accompagnement au développement des entreprises d'écoconstruction (terre crue, isolation bio-sourcées etc.) sur le territoire

Publicité :

- Poursuivre la mission de coordination des RLP par la CCPF



PORTEUR :

CCPF Dev Eco



PARTENAIRES

Chambres consulaires



CIBLE

Entreprises du territoire



Sensibilisation dès 2025

Matériauthèque et économie circulaire : engager réflexions en 2026 – projet 2028

EN COURS	<input checked="" type="checkbox"/>
EN PROJET	<input type="checkbox"/>
NOUVELLE	<input checked="" type="checkbox"/>

4-2 : Faire évoluer le secteur touristique

Positionnement du Pays de Fayence comme territoire du tourisme vert :

Valoriser le territoire du Pays de Fayence comme une destination touristique verte, éco-responsable et économe en eau, en impliquant l'ensemble des professionnels du secteur dans cette démarche.

Décalage de la période touristique et adaptation au changement climatique :

Encourager le tourisme 4 saisons, notamment en raison des canicules et du manque d'eau, en mettant en avant les avantages de visiter le territoire pendant les autres saisons.

Communiquer sur les efforts d'adaptation du territoire au changement climatique pour entraîner les touristes dans une démarche responsable, notamment vis-à-vis de la ressource en eau et de la gestion des déchets. Affichage communal pour alertes en période de canicule ou de restriction d'eau

Gestion raisonnée de la fréquentation des sites naturels :


Afin de limiter et encadrer la fréquentation des sites naturels pour les préserver, tout en sensibilisant le public à l'importance de respecter ces espaces fragiles, éloignement/recul des parkings existants pour éviter les stationnements sur site.


Incitation des hébergeurs à adopter des pratiques environnementales :

Encourager les hébergeurs à obtenir des labels environnementaux en favorisant l'utilisation de produits locaux et durables, en diffusant la charte de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) auprès des hébergeurs privés, des campings, des hôtels, etc.

Aides aux équipements touristiques sobres :

Poursuivre la distribution de dispositifs économes en eau aux hébergeurs..

 **COÛTS**
 Travaux d'aménagement :
 400 k€

 **SUBVENTIONS**
 Région Sud : appel à
 projet Sites Touristiques
 exemplaires



PORTEUR : OTI



PARTENAIRES :

Communes
 Professionnels du tourisme



CIBLE : hébergeurs, touristes



Dès 2025

EN COURS
EN PROJET
NOUVELLE

4-3 : Développer des filières agricoles résilientes en lien avec le PAT

Via son PAT, la CC du Pays de Fayence agit en tant qu'acteur moteur de la transition des filières agricoles. Le PAT constitue ainsi le plan d'action opérationnel du enjeux agricoles du PCAET, en particulier à travers plusieurs axes :

Pratiques agricoles durables et adaptées, alimentation

- Accompagnement des filières agricoles locales au développement des pratiques agroécologiques (Cf. action PAT niveau 2 « audit gratuit agroécologique des exploitations »)
- Fédération/ accompagnement d'un groupe de progrès agricoles en matière d'adaptation variétale et de gestion de la ressource en eau (Cf. action PAT niveau 2 « structuration de groupes de progrès »)
- Animation d'un programme foncier de redynamisation et d'incitation à une agriculture vivrière et durable (Cf. action « PAT niveau 2 « Convention d'Aménagement Rural SAFER »)
- Incitation à l'expérimentation, l'installation sur le territoire et au développement des passerelles entre acteurs de la green tech et les acteurs agricoles locaux (Cf. action « PAT niveau 2 – « Innovation »)

Réduction des consommations d'eau (en lien avec l'action de l'axe EAU)

- Création d'un réseau d'eau brut agricole sous pression et résilient
- Cartographie d'un réseau de trames turquoises
- Evaluation des pratiques existantes de consommation d'eau agricole et accompagnement à l'optimisation (Cf. action PAT niveau 2 « audit gratuit » – Convention CDA 83)
- Animation de cycles de formation des acteurs agricoles aux scénarii de stockage de l'eau agricole (Cf. action PAT niveau 2 –Convention CDA 83)

Soutien aux nouvelles filières agricoles et pérennisation des exploitations :

- Encourager et soutenir l'installation durable de nouvelles filières agricoles.
- Favoriser l'adoption de pratiques vertueuses par les opérateurs agricoles grâce à des incitations économiques.
- Mettre en place des opérations concrètes de test : tester des techniques et formations en maraîchage axées sur les pratiques agro-écologiques.
- Accompagnement à la relocalisation des marchés de commercialisation en lien avec l'émergence d'une demande RHD du territoire (Cf. Projet FEADER « Structuration d'un marché de relocalisation des filières alimentaires à destination de la RHD locale »)
- Structuration d'équipement de logistique et de transformation facilitant l'accès à de nouveaux marchés locaux de diversification
- Fédérer un groupe de producteurs locaux dans le domaine du maraîchage.
- Encourager la spécialisation des producteurs pour répondre aux besoins spécifiques de la restauration collective.
- Faciliter les échanges et la collaboration entre les producteurs, permettant ainsi une meilleure organisation et une production plus adaptée aux demandes de la restauration collective.

Sensibilisation et communication :

- Sensibiliser les acteurs locaux, notamment lors d'événements publics.
- Développer les circuits-courts et les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) :
- Promouvoir l'alimentation locale dans les écoles/collèges, etc.

COÛTS



Intégrés aux actions du PAT

Communication : 5k€/an

SUBVENTIONS

Région Sud : label 100% valeurs Sud produisons et consommons responsables



Région Sud : aide à l'installation en agriculture

4-3 : Développer des filières agricoles résilientes en lien avec le PAT

- Etudier le développement de régies agricoles municipales pour favoriser la consommation locale.



PORTEURS : CCPF, CA



PARTENAIRES : SAFER, CA



CIBLE : agriculteurs
consommateurs



Mise en œuvre sur la durée du PCAET

- EN COURS
- EN PROJET
- NOUVELLE

4-4 : Développer des filières sylvicoles résilientes

Un certain nombre d'actions en lien avec le PCAET sont présentes dans la stratégie locale de développement forestier (SLDF)

Intégration du concept de biorégion :

Adopter une approche holistique du territoire en tenant compte de ses spécificités géographiques, écologiques et sociales pour une gestion forestière plus cohérente et efficace.

Gestion forestière proactive :

- Encourager les communes à acquérir des parcelles forestières stratégiques lorsque l'occasion de mise en vente se présente.
- Intervention de la CCPF et des communes auprès de la Préfecture pour une demande possible d'intervention des communes pour les parcelles entre 4 et 10 ha (et non uniquement au-dessus de 10 ha comme aujourd'hui)
- Acculturer et accompagner les populations locales, propriétaires forestiers et touristiques sur la gestion et les bonnes pratiques sylvicoles

Adaptation des essences végétales (en lien avec l'axe 1 de la SLDF) :

- Identifier et promouvoir les espèces d'arbres résistantes aux changements climatiques et à la sécheresse.
- Diffuser des listes d'essences adaptées par les collectivités locales et sensibiliser les pépiniéristes locaux à leur propagation. (lien axe 2 de la SLDF)
- Encourager les expérimentations forestières menées par des organismes spécialisés tels que l'ONF (Office National des Forêts) et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière).

Promotion de la biodiversité et augmentation des puits de carbone :

- Valoriser les coupes forestières en minimisant les déchets et en laissant du bois sur place pour maintenir l'équilibre des écosystèmes.
- Améliorer la santé des forêts publiques (et privées) en réalisant des coupes d'éclaircies

Participation aux initiatives régionales :

- S'engager dans les appels à projet du CIMA – POIA (Massif Alpin) pour bénéficier de financements et de soutien technique.
- Augmenter le nombre de documents de gestion durable en forêt privée, en lien avec le CRPF (lien axe 2 SLDF)
- Limiter le morcellement parcellaire (ONF, SAFER, COFOR, CNPF)
- Orienter les stratégies communales dans les PAF et PSG (création d'ASL, ONF, CNPF)

Promotion du bois local

- Engager la promotion active du bois local en bois de chauffage et en bois construction. S'appuyer sur la marque « bois des Alpes » et sur la reconnaissance du Pin d'Alep normé depuis 2018 pour la construction.
- Promouvoir l'utilisation du bois provenant des forêts locales dans la construction et l'aménagement.
- Valoriser les ressources forestières résineuses, notamment présentes dans les pinèdes, en encourageant les efforts de gestion et en promouvant l'exemplarité de la commande publique.
- Pin d'Alep : sensibiliser les acteurs du secteur du bâtiment à l'intérêt et aux avantages de cette ressource locale et durable.

Accompagnement à la structuration de la filière aval



COÛTS



SUBVENTIONS

Région Sud : Soutien au développement sylvicole et aux besoins d'adaptation au changement climatique

Région Sud : Fonds RESPIR pour la préservation des espaces forestiers

4-4 : Développer des filières sylvicoles résilientes

- Agir dans le cadre de Territoires d'Industrie pour promouvoir l'installation de scieurs sur et à proximité du territoire .
- Améliorer les dessertes forestières pour faciliter l'exploitation forestière et faire passer le bois du Nord au Sud sur les chaussées en enrobés ou les axes routiers principaux
- Travailler sur des axes routiers adaptés aux tonnages de PL

Mise en place d'une gestion forestière réduisant le risque incendie :

- Gestion forestière dans les secteurs a risques
 - Pistes DFCI, débroussaillage obligatoire
- Mise en œuvre des recommandations du PIDAF

Communiquer et informer (en lien avec l'axe 3 de la SLDF)

- Former et informer les particuliers, les collectivités (COFOR, CNPF)
- Tanneron : limiter la repousse du mimosa, préservation des sols, appui sur les aides régionales et départementales
- Organiser un évènement autour de la forêt locale



PORTEURS : CCPF



PARTENAIRES : ONF, CRPF
 COFOR SMGSE



CIBLE : propriétaires forestiers
 Filière aval



Mise en œuvre à partir de 2026

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

AXE 5 : REDUIRE LES QUANTITES DE DECHETS



Améliorer la gestion et la valorisation des déchets et réduire les quantités de déchets

CONTEXTE

La communauté de communes compte 2 déchetteries. Elle est à l'initiative, avec la collaboration de la commune de Bagnols-en Forêt, de la construction de l'ISDND du Vallon des Pins. Cette **ISDND** est gérée par une Société Publique Locale (SPL) dont la CCPF est actionnaire à hauteur de 50%. L'ISDND apporte une solution de traitement aux quatre entités qui la composent : CCPF (50%), DPVA (16,6%), SMIDDEV (16,6%) et SMED (16,6%).

En décembre 2020, la CCPF a retenu la mise en place de la **redevance incitative** afin de réduire les déchets produits.

En 2023, la CCPF a adopté un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**), qui comprend des objectifs de réduction des déchets et un plan d'action 2023-2028 visant à favoriser l'économie circulaire et à limiter la production de déchets.

En 2023, environ 26 580 tonnes de déchets ont été collectées par la CCPF, dont 3 150 tonnes en collecte sélective. Les ordures ménagères représentent 1/3 des déchets collectés, avec 8 850 tonnes. La quantité de déchets globale par habitant (ordures ménagères, collecte sélective et déchetteries) a augmenté depuis 2015 pour atteindre 995 kg/hab jusqu'en 2021, puis a diminué pour atteindre 915 kg/hab en 2023.

La mise en place de la redevance incitative a permis une diminution significative des tonnages d'ordures ménagères : -26% des tonnages collectés depuis 2 ans et une quantité d'ordures ménagères enfouies passant de 370 kg/hab/an à 270 kg/hab/an. L'objectif 2027 est de passer à 170 kg/hab/an.

OBJECTIFS

Objectifs généraux issus de la réglementation et de l'arrêté d'exploitation de l'ISDND du Vallon des Pins

- Valorisation matière de 65% de déchets non dangereux non inertes à l'horizon 2025
- Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024
- Atteindre 8 000 tonnes de production d'ordures ménagères en 2025.

Objectifs issus du PLPDMA

Entre 2021 et 2028 (en kg/hab)

- Réduction de 12% des déchets ménagers et assimilés (DMA)
- Augmentation de 44% du tri en emballages
- Réduction des 45% des ordures ménagères

LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS

PLPDMA
SCOT

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Production Biogaz (Axe 2)

VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES

Veiller à éviter l'implantation des composteurs proche des cours d'eau

Réduire : mettre en place des bacs fermés en déchetterie pour éviter l'envol des matériaux et la dispersion des polluants.

Privilégier le compostage en bac fermé

Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique

Diffuser un guide pratique ou des campagnes d'informations à destination des pratiquants du compostage domestique sur les moyens disponibles et appropriés permettant de limiter les expositions respiratoires pendant la manutention du compost (port de masque, humidification du compost avant de le manipuler)

AXE 5 : REDUIRE LES QUANTITES DE DECHETS



Améliorer la gestion et la valorisation des déchets et réduire les quantités de déchets

INDICATEURS DE RESULTATS

- Quantité de DMA par habitant (kg/hab)
- Quantité d'OMR par habitant (kg/hab)
- Quantité de d'emballages, de verre et de cartons par habitant (kg/hab)
- Production de biogaz sur l'ISDND (kWh)



INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE

- Nombre de composteurs collectifs et individuels déployés
- Quantité de dépôts sauvages collectés par an (en tonne)
- Nombre de verbalisation des dépôts sauvages
- Nombre d'équipe de précollecte mis en place pour la collecte sélective
- Déploiement des filières REP (responsabilité élargie du producteur)

5-1 : Agir sur l'empreinte collecte et traitement des déchets

ISND le Vallon des Pins Bagnols en Foret

En lien avec l'action Biogaz, poursuivre la mise en œuvre de la valorisation du biogaz par cogénération.

Réduire les tournées de collecte :

Réduire les fréquences de collecte des ordures ménagères afin de réduire l'empreinte carbone des collectes et favoriser la collecte des emballages

Travailler sur l'optimisation des tournées

Gestion des déchets fermentescibles :

Communiquer sur l'importance du tri des déchets alimentaires et sur les possibilités d'acquisition d'un composteur individuel, accompagnée de formations pédagogiques.

Mettre en place des sites de compostage collectif dans les villages pour faciliter la valorisation des déchets organiques.

Informé et encourager la mise en place de composteurs sur les établissements et sites touristiques en visant un composteur par hébergement.

Recherche et développement :

S'investir et participer aux groupes de travail et aux réseaux sur la gestion des déchets par les collectivités (retours d'expérience, en s'inspirant notamment des initiatives réussies dans d'autres territoires.

- Engager une réflexion sur les possibilités de développement de l'économie circulaire sur le territoire : matériauthèques, récupérations, déchetteries,

COÛTS*

Compostage collectif : 3 k€

Sensibilisation : 3 k€

Caméra de surveillance : 2k€



SUBVENTIONS

Région Sud : projets innovants de production de gaz renouvelables (études et travaux)

Région Sud : Lutte contre les dépôts sauvages : aide à l'investissement



5-1 : Agir sur l’empreinte collecte et traitement des déchets

recyclerie professionnelle... Pérenniser les ressourceries pour les particuliers sur le territoire.

- Encourager les actions de réemploi, réparation et réutilisation des objets, des vêtements, de l'électroménager, etc.
- Valoriser les entreprises qui répare les objets localement : CMA et l'annuaire Répar'Acteurs.
- Mettre en place des initiatives de collecte, de réparation et de redistribution des objets encore fonctionnels, en collaboration avec des associations locales ou des structures de réemploi.

Lutte contre les dépôts sauvages

- Poursuivre les rappels à la loi en termes de communication vers les particuliers et les professionnels. Encourager les maire à exercer leur pouvoir de police pour sanctionner les dépôts sauvages
- Mise en place de caméra de surveillance sur les sites sensibles (caméras autonomes et discrètes).



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES : communes, entreprises



CIBLE : particuliers et communes



Biogaz : 2027

Déchets fermentescibles : dès 2025

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

5-2 : Arrêter le brûlage des déchets verts

Sensibilisation au non brûlage et changement de perception :

- Mettre en place une campagne de sensibilisation pour encourager la population à voir les déchets verts comme une ressource plutôt que comme un déchet.
- Organiser des ateliers, des conférences ou des événements communautaires pour informer sur les avantages de la valorisation des végétaux et les risques liés au brûlage.
- Promouvoir le broyage des déchets verts comme une alternative écologique au brûlage, en fournissant des informations sur les avantages environnementaux et économiques de cette pratique, en communiquant sur le broyeur à domicile
- Développer le service intercommunal de broyage à domicile



COÛTS

Communication : 5 k€

5-2 : Arrêter le brûlage des déchets verts

- Communiquer sur l'interdiction du brûlage, rappel des pouvoirs de police du maire et appliquer les sanctions prévues.

Évaluation et suivi :

- Collecter des données sur la quantité de déchets verts collectés, traités et valorisés pour évaluer l'impact environnemental de l'action et orienter les futures initiatives.

€ SUBVENTIONS



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES : communes



CIBLE : particuliers



Mise en œuvre dès 2025

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE

AXE 6 : GOUVERNANCE



Mettre en œuvre et suivre le PCAET

CONTEXTE

Le PCAET est un projet territorial qui implique plusieurs partenaires, publics et privés, et qui est piloté par la CCPF. Ainsi, le Pays de Fayence a en charge sa bonne mise en œuvre et son suivi, en particulier pour les deux échéances réglementaires que sont le bilan à mi-parcours et l'évaluation au terme des 5 ans. Cela nécessite des moyens humains et une gouvernance ad-hoc.

Par ailleurs, pour être pleinement appréhendés, les enjeux climat air énergie doivent être partagés auprès des décideurs et de la population, afin de permettre une montée en compétence du territoire sur le sujet.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre les actions du PCAET
- S'assurer de l'atteinte des objectifs
- Préparer les échéances réglementaires
- Monter en compétence les acteurs du territoire

LIEN AVEC D'AUTRES DOCUMENTS / PROJETS

SCOT
 PAT
 Plan Marshall

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Toutes les actions du PCAET

VIGILANCES ET REMARQUES DE L'EES

Sans objet

INDICATEURS DE RESULTATS

Bilan mi-parcours réalisé oui/non
 Objectifs 2030 quantitatifs atteints oui/non

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE

Une personne est en charge du PCAET



6-1 : Sensibilisation et formation aux enjeux climat air énergie

Formaliser, coordonner et réaliser la formation des élus et services

- Suivre les formations Climat Air Energie (CNFPT, ADEME...)
- Formation à destination des élus inter-communaux et communaux et des agents communaux et intercommunaux
- Mise en place d'actions régulières de sensibilisation/formation de type Fresque du Climat, Fresque de l'adaptation etc.



COÛTS

Formations sensibilisation : 50 k€

Former et sensibiliser les citoyens

- Éducation au développement durable dans les écoles, les collèges : sur la base de son PCAET, la collectivité est force de proposition pour des interventions thématiques dans les établissements scolaires
- Diffusion d'une communication adaptée
- Formation et sensibilisation pour le grand public : organisation de conférences, débats sur les enjeux CAE, diffusion d'une communication régulière et adaptée



SUBVENTIONS



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES : Associations, CNFPT



CIBLE : élèves, citoyens, élus



Dès le bilan mi-parcours 2027

EN COURS

EN PROJET

NOUVELLE

6-2 : Gouvernance du PCAET

Mise en œuvre et suivi du PCAET :

- Disposer d'un ETP en charge de la mise en œuvre et du suivi du PCAET. Son rôle est :
 - La promotion des actions du PCAET auprès des porteurs et partenaires
 - La communication auprès des communes
 - Le suivi des indicateurs et de la mise en œuvre des actions
 - La préparation du bilan à mi-parcours du PCAET
 - La préparation de l'évaluation du PCAET
- Disposer d'un Comité de Pilotage permanent du PCAET, se réunissant une à deux fois par an afin de suivre la mise en œuvre du PCAET, ajuster les opérations selon les opportunités, les freins et les risques.
 Ce Comité de Pilotage est composé des élus de la CCPF, des partenaires du PCAET, des services de l'Etat.



COÛTS
1 ETP



SUBVENTIONS



PORTEUR : CCPF



PARTENAIRES : communes



CIBLE : Elus



1ere action à mettre en place

EN COURS
 EN PROJET
 NOUVELLE